

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3313

10 décembre 2015

SOMMAIRE

Achorlux S.A.	158986	Harvest Clo II S.A.	158984
Adco S.à r.l.	159023	HE Management S.à r.l.	158983
AeroMobil Holding	158986	HICL Infrastructure 2 S.à r.l.	158983
Alfa Gestion S.A.	159022	H.L.R. S.A.	158984
Chopin International S.à.r.l.	159020	I.C. Dom-Com S. à r.l.	158982
CKIF ALA Investment S.à r.l.	159007	Intrasonics S.à r.l.	158984
Compagnie Financière de l'Occitanie S.A. ...	159019	Investec GLL SGO REF Holding Alpha	158983
Encore Plus Properties III S.à r.l.	159022	Moa Trading Luxembourg s.à.r.l.	158980
Gas Lux Invest S.A.	158979	MOF III Investments S. à r.l.	158980
GBL Energy S.à r.l.	158979	Molard Real Estate Holding S.à r.l.	158985
GCG Manager S.A.	158979	Ole Pedersen Golf School S.à r.l.	158980
Gestom S.A.	158979	Ole Pedersen Golf School S.à r.l.	158980
Globality S.A.	158978	Ole Pedersen Golf School S.à r.l.	158980
GlobalSantaFe Financial Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	158978	OZ Interior Design	158981
GlobalSantaFe Financial Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	158978	Pagos Lux S.à r.l.	158982
Golden Share S.A.	158985	P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA	158981
Grand City Properties S.A.	158978	Paul Mathey Architecture & Design S.à.r.l.	158982
Grassinger Heideck S.C.A.	158978	PBA Consulting S.A.	158982
GSC European CDO II S.A.	158985	PDL Europe Senior 2 S.à r.l.	158981
Halma Overseas S.à r.l.	158983	Praefinium	158981
		Praefinium	158982

GlobalSantaFe Financial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.673.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Global SantaFe Services (Luxembourg) S.à r.l.

TMF Domiciliation Agent

Référence de publication: 2015169622/12.

(150187649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

GlobalSantaFe Financial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.673.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Global SantaFe Services (Luxembourg) S.à r.l.

TMF Domiciliation Agent

Référence de publication: 2015169623/12.

(150187759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169624/10.

(150187003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Grassinger Heideck S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 150.960.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2014 - 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169625/10.

(150186978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169621/10.

(150187203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

GBL Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.104.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169633/9.

(150187122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

GCG Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.468.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 septembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de KPMG Luxembourg, avec adresse professionnelle au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 24 septembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Acceptation de la démission de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Rex Sato, avec adresse au 88, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg de son mandat d'administrateur B, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169634/19.

(150187171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Gas Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 150.219.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 16 février 2015 à 10 heures 30

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de nommer la société Centre Général d'Expertises Comptables (en abrégée C.G.E.) S. à R.L., ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.487 comme dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAS LUX INVEST S.A.

Référence de publication: 2015169632/14.

(150187811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Gestom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 29.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015169637/12.

(150187790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Ole Pedersen Golf School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.351.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015169843/10.

(150186987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Ole Pedersen Golf School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.351.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015169842/10.

(150186986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Ole Pedersen Golf School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.351.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015169841/10.

(150186985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

MOF III Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.634.

EXTRAIT

En date du 6 octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Thomas Dale, en tant que gérant A de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- M. Jérémie d'Esparbès, né le 29 juillet 1980 à Chenôve (France), avec adresse professionnelle au 5759 Haymarket, SW1Y 4QX Londres, a été élu nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015169803/14.

(150187435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Moa Trading Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.962.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015169801/10.

(150187921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.718.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L150181942.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015169847/15.

(150185597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

OZ Interior Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 159.934.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015169846/12.

(150187176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.441.

—
Rectificatif au dépôt L140125748 du 18/07/2014

Le Rapport Annuel Révisé abrégé au 31 décembre 2014 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169863/12.

(150187693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

PDL Europe Senior 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.170.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1^{er} septembre 2015:

1. Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec la date effective le 1^{er} septembre 2015.

Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PDL Europe Senior 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015169875/15.

(150187896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Paul Mathey Architecture & Design S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 42, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 197.023.

A partir du premier septembre 2015 le siège social de la société „PAUL MATHEY ARCHITECTURE & DESIGN S.à r.l.“ changera.

La nouvelle adresse sera:

42, Avenue du X Septembre

L-2550 Luxembourg

Paul Mathey

Gérant unique

Référence de publication: 2015169872/14.

(150187288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Pagos Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 135.784.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015169867/10.

(150187826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

PBA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169873/9.

(150187762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.441.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2013 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169864/10.

(150187708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

I.C. Dom-Com S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 133.127.

La liste des signataires autorisés de la Société au 14 octobre 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169670/11.

(150187914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

HICL Infrastructure 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.239.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 14 octobre 2015, a nommé comme réviseur d'entreprise agréé;
- KPMG LUXEMBOURG, SOCIETE COOPERATIVE, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B149133.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2016.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour HICL INFRASTRUCTURE 2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015169664/16.

(150187281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

HE Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 181.709.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 7 octobre 2015 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Dr. Julien Alex de son mandat de gérant de la Société avec effet au 7 octobre 2015;

- nommé Ivano Cordella, né le 5 avril 1978 à Epinal, France, et résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169658/16.

(150187571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Investec GLL SGO REF Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 136.469.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Jörg FUCHS

Gérant

Référence de publication: 2015169675/12.

(150187737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Halma Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 21.492,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 176.228.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015169650/10.

(150187636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Harvest Clo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.360.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 5 octobre 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Maud Meyer, née le 25 mai 1982 à Amiens (France) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 5 octobre 2015 composé des administrateurs suivants:

- * Madame Maud Meyer;
- * Monsieur Fabrice Rota; and
- * Monsieur Lukasz Malecki.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour la Société

Lukasz Malecki

Administrateur

Référence de publication: 2015169657/23.

(150187696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Intrasonics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.185.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Lucien Maarten JONKER, résidant à 8, Mozartlaan à NL-3723 JM Bilthoven n'est plus en charge du poste de Gérant B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015169685/13.

(150187787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

H.L.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8213 Mamer, 66, rue du Baumbusch.
R.C.S. Luxembourg B 79.301.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 octobre 2015

L'assemblée Générale, constatant que l'ensemble des mandats des administrateurs viennent à expiration ce jour, renouvelle les mandats, pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2021, de

- Monsieur Henri TOSS, né le 10 février 1943 à Luxembourg et demeurant 66, rue du Baumbusch, L-8213 Mamer
- Madame Léa TOSS-STOMP, née le 17 septembre 1940 à Luxembourg et demeurant 66, rue du Baumbusch, L-8213 Mamer
- Madame Georgette STOMP-SCHAUS, née le 14 octobre 1941, demeurant 64, rue du Baumbusch, L-8213 Mamer en tant qu'administrateurs de la société.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015169646/18.

(150187365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

GSC European CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.919.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 5 octobre 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 5 octobre 2015 composé des administrateurs suivants:

- * Monsieur Patrick van Denzen;
- * Monsieur Lukasz Malecki; and
- * Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour la Société
Lukasz Malecki
Administrateur

Référence de publication: 2015169644/23.

(150187694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Golden Share S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.920.

Il résulte des actes de la Société que:

- Monsieur Benoît Dessy, Madame Marina Padalino et la société CL Management S.A. ont présentés leur démission de leur fonction d'administrateur en date du 15 Octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015169642/13.

(150187350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Molard Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 200.407.

Il résulte du contrat de vente et d'achat du 13 octobre 2015 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ont été transférées à Monsieur H.E. Mr. Mohammed Ali. A. Abalkhail, né le 30 octobre 1932 à Buridah (Royaume d'Arabie Saoudite) résidant au 100 Al-Bohtry street, Rabwa District, Riyadh (Royaume d'Arabie Saoudite), de sorte que Monsieur H.E. Mr. Mohammed Ali. A Abalkhail détient désormais 1.250.000 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2015169769/18.

(150187461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Achorlux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.484.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 octobre 2015

Révocation de deux administrateurs

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat, Monsieur Christophe DUPLAY et Monsieur Paul François CIERNIAK, actuels administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169349/13.

(150187290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

AeroMobil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.685.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October.

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Flying Brothers, s.r.o., a company incorporated under the laws of Slovakia, having its registered office at 28 Búdkova, Bratislava registered with the Commercial Register of the District Court Bratislava I, under number 47 257 130 (the Subscriber),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Me Pol Theisen, avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form, name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "AeroMobil Holding" (the Company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). Among other commercial purposes, the Company may take any measures and enter into any acts with a view to develop a “flying car”.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 74,000,000 (seventy-four million Euros), represented by 74,000,000 (seventy-four million) shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 11.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the Companies Act, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

5.5 Authorisation for the Board to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 500,000,000 (five hundred million Euros) represented by a maximum of 500,000,000 (five hundred million) shares, each with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro).

(b) Terms of the authorisation

The Board is authorised, during a period starting on the date of publication in the Mémorial C of the deed of incorporation of the Company and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of

new shares. The Board may rely on this authorisation to create an unlimited number of new classes of shares that benefit from preferred distribution rights of any kind and/or any other specific features (including redemption rights pursuant to article 8 below) including classes of shares without voting rights, in accordance with the relevant provisions of the Companies Act.

The Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or employee participation plans.

The Board is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), and (b) issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The issuance of the shares following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The Board is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The Board is authorised (i) to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issue of new shares and Instruments made pursuant to the authority granted under this Article 5.5 and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or employee participation plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Board under this Article 5 and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company are in registered form.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the registered shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by three members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The person appointed as the sole holder of the shares towards the Company in all matters by all the joint holders of those shares shall be named first in the register.

Only the sole holder of a share first named in the register, as appointed by all the joint holders of such share, shall be entitled, in its capacity as sole owner towards the Company of that share jointly held, to exercise the rights attached to such share, including without limitation, (i) to be served notices by the Company, including convening notices relating to general meetings (ii) to attend general meetings and to exercise the voting rights attached to the share jointly held at any such meetings and (iii) to receive dividend payments in respect of the share jointly held.

Art. 7. Participation certificates. The Board shall be authorized, during a period starting on the date of publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) of the deed of incorporation of the Company and expiring on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C) to issue participation certificates (parts bénéficiaires) in accordance with article 37 of the Companies Act (the Participation Certificates).

The Participation Certificates may be issued in consideration of contributions in cash, in kind or as sweat equity. In the event of a contribution in kind or sweat equity, an auditor report in accordance with article 26-1(2) of the Companies Act shall be required.

The Board has the right to freely determine the rights attached to such Participation Certificates, which shall include, without limitation, single or multiple voting rights, dividend rights (whether preferred or not), nomination rights on the Board level, rights (whether preferred or not) with regard to the distribution of liquidation proceeds and any other rights to the fullest extent permitted by the Companies Act.

Art. 8. Share redemptions. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 9. Redeemable shares.

9.1 Principle of redemptions

The Company may issue redeemable shares (including by way of an authorised capital) pursuant to article 49-8 of the Companies Act. The shares may only be redeemed by the Company pursuant to the following redemption rights granted to the Board until the dissolution of the Company (the Redemption Rights).

9.2 Terms of Redemption Rights

The Redemption Rights may be exercised by the Board over all or some of the shares, each holder of shares being treated equally with respect to the exercise of the Redemption Rights (it being understood that if there are various classes of shares, such principle of equality shall only apply within each class; in this case any reference in this clause to the shareholders of the Company shall be read as a reference to the shareholders of a specific class of shares and any reference to “shares” as a reference to a specific class of shares).

The redemption price for the redemption of the shares shall be set at a price equivalent at least equal to the nominal value of such. The redemption price shall be paid in cash or in kind.

The Board can only exercise the Redemption Rights if, following such exercise, shares representing at least the minimum amount of share capital legally required in a public limited liability company (société anonyme) would not be kept in treasury.

9.3 Exercise of Redemption Rights

The Redemption Rights shall be exercised by serving a written notice of exercise of the Redemption Rights to the shareholders of the Company (the Exercise Notice). The Redemption Rights shall be exercised as of the moment on which the Exercise Notice is given to the shareholders. The Exercise Notice shall set forth (i) the number of shares to be acquired from the shareholders, (ii) the redemption price to be paid for the redemption of the shares and (iii) the time at which the redemption shall be effective.

9.4 Redemptions out of available profits and reserves

The redemption of the shares can only be made out of the distributable reserves (including share premium, available reserves and capital surplus) and profits of the Company that are available to that effect in accordance with article 49-8 of the Companies Act.

9.5 Transfer of redeemed shares

On the redemption date, ownership of the shares shall, by the operation of the terms of these Articles, be automatically transferred to the Company and the redemption price shall be payable by the Company to the holders of the shares so redeemed.

9.6 Treasury shares and cancellation of redeemed shares

Redeemed shares may (or may not) be cancelled by a resolution made by a General Meeting in accordance with the requirements set out in the Companies Act.

Once redeemed and for so long as the shares are kept in treasury by the Company, the shares shall bear no voting rights and the rights to receive dividends or liquidation proceeds shall be suspended.

9.7 Ancillary matters

The Board shall take or authorise any person to take any necessary steps resulting from the redemption of the shares, including but not limited to the recording of such redemption in the share register of the Company.

Art. 10. Transfer of registered shares. A transfer of registered shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

To the extent that the Company is a party to a Shareholders' Agreement and such Shareholders' Agreement provides for transfer restrictions, any transferee of shares must adhere to the Shareholders' Agreement prior to the transfer of any shares. Any transfer restrictions on shares by a shareholder of the Company under the Shareholders' Agreement must be recorded in the share register next to such shareholder's name. Any transactions made on the shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Shareholders' Agreement shall not be effective vis-à-

vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction. The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under the Shareholders Agreement. For the purpose of these Articles, Shareholders' Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time.

Art. 11. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form may at any time be converted into debt securities in bearer form upon request of the holder.

Art. 12. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 13. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday in June of each year at 2pm CET. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 14. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.

14.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

14.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of registered letters. Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

14.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

14.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented. Resolutions may only be passed in a General Meeting where at least 76 % (seventy-six per cent.) of the share capital is represented (the Presence Quorum).

Resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where the Presence Quorum is met and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly only if the Presence Quorum is met. If the Presence Quorum is not met at the second meeting, one or several, as the case may be, new meetings may be convened, in the manner set out in the Articles, by the means as indicated above in relation to the second meeting, until the Presence Quorum is met. At any such meeting, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, the votes expressed shall not include the votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

14.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy by the authority of a written power of attorney. The proxy must present at the General Meeting an original or a notarised copy of such power of attorney. The signature of the relevant shareholder or the person/persons acting on behalf of the shareholder must be officially certified and the authority of the person/persons acting on behalf of the shareholder granting the power of attorney must be evidenced in a manner compliant with the Company's instructions and to the Company's satisfaction.

14.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

14.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

14.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

14.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or by any two other directors.

Art. 15. Management.

15.1 Minimum number of directors and term of directorship

There must be at least three directors in the Company. However, where the Company has been formed by a Sole Shareholder or where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the number of directors may be limited to one, i.e. the Sole Director, until the ordinary General Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

As long as the Company has only one director, the Sole Director has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Director, except for Article 16 and 17 that shall not apply to the Sole Director. Decisions made by the Sole Director are documented in the form of minutes or written resolutions. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

15.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as a member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

15.3 Appointment, removal and co-optation

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office.

The directors must be appointed as A Directors or as B Directors by a resolution of the General Meeting.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of one or more directors because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect at a meeting of the Board the director(s), by a majority vote of all the directors of the Board (for the avoidance of doubt, regardless of the quorum), to fill such vacancy or vacancies, as the case may be, until the following General Meeting.

Art. 16. Meetings of the Board.

16.1 Chairman

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

16.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

16.3 Participation by proxy

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

16.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

16.5 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least (i) a majority of its members is present or represented and (ii) a majority of A Directors and a majority of B Directors are present or represented. Decisions are made by a majority vote of all the directors of the Board (for the avoidance of doubt, regardless of the quorum), provided always that at least a majority of A Directors and a majority of B Directors have approved such decision. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

(d) Conflict of interests

In the event of a conflict of interests where at least one director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if the directors who are not conflicted can form a quorum in accordance with these Articles and (b) decisions are made taking into consideration solely the votes expressed by those directors who are not conflicted. In the event that the quorum requirement is not reached because of a conflict of interests in respect of directors, the Board may submit that matter to the General Meeting and the General Meeting has the power to make a decision on such matter.

16.6 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of meetings of the Board.

17.1 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be or by all the directors present at such meeting.

17.2 Signature of copies or extracts of board minutes

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or any two members of the Board.

Art. 18. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

Art. 19. Delegation of powers.

19.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

19.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

19.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 20. Binding signatures.

20.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of an A Director and a B Director or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director.

20.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature or the joint signatures of the persons appointed to that effect in accordance with Article 19.1.

20.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 21. Conflict of interests.

21.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

21.2 Conflict of interest of the Sole Director

For so long as the Company has a Sole Director, in the event that the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the Sole Director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the Sole Director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

21.3 Exceptions regarding a conflict of interest

Articles 21.1 and 21.2 do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

21.4 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 21.

Art. 22. Indemnification. The Company must indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director of the, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged

in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the director.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit (a) any gross negligence or wilful misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 23. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé).

23.1 Statutory auditor (commissaire)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

23.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

Art. 24. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

Art. 25. Annual accounts.

25.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

25.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

25.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 26. Allocation of results.

26.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

26.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with these Articles and taking into account any preferred distribution rights, including in the context of employee participation plans and/or related to Participation Certificates.

26.3 Rules regarding distributions

Distributions to the shareholders, whether by dividend, share redemption or otherwise, out of profits and distributable reserves available for that purpose, including share premium and "capital surplus", if and when decided by the General Meeting, shall be made on all the shares on a pro rata basis.

26.4 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, to the extent permitted by Luxembourg law.

26.5 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion.

Art. 27. Dissolution and liquidation.

27.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 14.4. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

27.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed on all the shares in accordance with the distribution rules set out in these Articles, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

Art. 28. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2016.

Subscription

The Articles having thus been established,

The Subscriber, represented as stated above, hereby declares that (i) it subscribes to 74,000,000 (seventy-four million) shares, having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) and having an aggregate subscription price of EUR 74,502,440 (seventy-four million five hundred and two thousand four hundred and forty Euros), by way of a contribution in kind consisting of shares representing 99,99% of the issued share capital of AeroMobil R&D, s.r.o, a company set up as a private limited company under the laws of Slovakia, having its registered office at Búdkova 28 in Bratislava 811 04 (the Contributed Shares), having an aggregate contribution value of EUR 74,502,440 (seventy-four million five hundred and two thousand four hundred and forty Euros) and (ii) it fully pays the subscription price of those shares, by hereby contributing the Contributed Shares to the Company.

The contribution in kind of the Contributed Shares in an aggregate amount of EUR 74,502,440 (seventy-four million five hundred and two thousand four hundred and forty Euros) is allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 74,000,000 (seventy four million Euros) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 502,440 (five hundred and two thousand four hundred and forty Euros) to the share premium account of the Company.

It results from certificates issued by GSL Révision S.à r.l. and dated 14 August 2015 relating to the Contributed Shares contributed to the Company in the manner described above, that:

“Based on the valuation method adopted, the value of the shares of Flying Brothers, s.r.o. in the company AeroMobil R&D, s.r.o., which directly holds 100% of AeroMobil, s.r.o., is determined to be 74,502,440 EUR.

(...)

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 74,000,000 shares with a nominal value of EUR 1 each of AeroMobil Holding to be issued in counterpart”.

The Contributed Shares are thus at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Pursuant to article 26-1 of the Companies Act, the Contributed Shares have been the subject of a report prepared by GSL Révision S.à r.l. with its professional address at 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (/cabinet de révision agréé), dated 14 August 2015, which concludes that Contributed Shares have a value of at least EUR 74,000,000.

A copy of the above-mentioned auditor's report, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached and shall be filed together with the present deed with the registration authorities.

Statement - Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-1m 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 8.000,-.

Resolutions of the sole shareholder

The Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three);
2. the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) is set at 1 (one);
3. the following persons are appointed as Directors:
 - Mr Štefan Klein, entrepreneur, whose professional address is at Východná 2, Nitra 949 01, Slovakia, appointed as class A Director;
 - Mr Juraj Vaculík, entrepreneur, whose professional address is at residing at Pod Bôrikom 6, Bratislava 811 02, Slovakia, appointed as class A Director; and
 - Mr René Beltjens, manager, whose professional address is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as class B Director.
4. that there be appointed Stella Vodová, residing at Grösslingova 2500/54, 811 09 Bratislava, Slovakia as statutory auditor (commissaire) of the Company;
5. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2018;
6. the term of office of the statutory auditor (commissaire) will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2016; and
7. that the address of the registered office of the Company is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney(s) in fact of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney(s) in fact of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney(s) in fact of the Subscriber, which is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said attorney(s) in fact of the Subscriber signed the present.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Flying Brothers, s.r.o., une société de droit slovaque, avec siège social au 28 Búdkova, Bratislava, enregistrée auprès du Commercial Register of the District Court Bratislava I sous le numéro 47 257 130 (le Souscripteur),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, enregistrée sur la liste V du barreau luxembourgeois, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, elle-même représentée par, Me Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ledit mandat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire du Souscripteur et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination et nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "AeroMobil Holding" (la Société), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut également être transféré dans cette municipalité ou en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus). Entre autre objet commercial, la Société peut prendre toute action et exécuter tout acte ayant pour objet le développement d'une «voiture aéroportée»

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à 74.000.000 EUR (soixante-quatorze millions euros), représenté par 74.000.000 (soixante-quatorze millions) d'actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la Loi de 1915 et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive,

des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apport au compte de "capital surplus"

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

5.5 Autorisation pour le Conseil d'Administration d'augmenter le capital

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de 500.000.000 EUR (cinq cent millions euros) représenté par un maximum de 500.000.000 (cinq cent millions) d'actions, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant à la date de publication au Mémorial C de l'acte de constitution de la société et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions. Le Conseil d'Administration peut se prévaloir de cette autorisation pour créer un nombre illimité de nouvelles classes d'actions bénéficiant de droits préférentiels de distribution de toute sorte et/ou de toute autre spécificité (incluant les droit des rachat décrits dans l'article 8 ci-dessous) incluant les classe d'actions sans droit de vote, en accord avec les termes de la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non-exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan de participation salariale.

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir attribuer des actions, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments effectuée conformément à l'autorisation accordée en vertu de l'article 5.5 et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration conformément à l'Article 5, et le Conseil d'Administration prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par trois membres du Conseil d'Administration, ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant.

6.3 Propriété et copropriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée comme propriétaire unique en relation avec la Société. La personne nommée par le propriétaire unique des actions envers la Société et pour tout ce qui la concerne par les copropriétaires desdites actions, sera nommée en premier dans le registre.

Seul le propriétaire unique d'une action nommé en premier dans le registre, tel qu'il a été désigné par tous les copropriétaires de cette action, pourra, en sa capacité d'unique propriétaire envers la Société de cette action détenue collectivement, exercer les droits attachés à cette action, y compris mais de façon non limitative, (i) recevoir tout avis de la Société, y compris les convocations aux Assemblées Générales, (ii) assister aux Assemblées Générales et y exercer les droits de vote rattachés à l'action détenue collectivement et (iii) percevoir les dividendes relatifs à cette action détenue collectivement.

Art. 7. Parts bénéficiaires. Le Conseil d'Administration est autorisé, durant une période débutant à la date de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, de l'acte de constitution de la société et se terminant au cinquième anniversaire de ladite date, à émettre des parts bénéficiaires en accord avec les termes de l'article 37 de la Loi de 1915 (les Parts Bénéficiaires).

Les Parts Bénéficiaires pourront être émises en échange d'un apport en numéraire, en nature ou en apport en industrie (sweat equity). Dans le cas d'un apport en nature ou d'un apport en industrie (sweat equity), un rapport d'auditeur en accord avec les termes de l'article 26-1(2) de la Loi de 1915 sera requis.

Le Conseil d'Administration a le droit de déterminer librement les droits attachés à ces Parts Bénéficiaires, qui incluront, sans limitation, les droits de vote simple ou multiple, des droits aux dividendes (préférentiels ou pas), droits de nomination au niveau du Conseil d'Administration, droits (préférentiels ou pas) en rapport avec la distribution des boni de liquidation et tout autre droit permis par la Loi de 1915.

Art. 8. Rachats d'actions. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites données par la loi.

Art. 9. Actions rachetables.

9.1 Principe des rachats

La Société peut émettre des actions rachetables (incluant par voie de capital autorisé), émises conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les actions ne peuvent être rachetées par la Société qu'en vertu des droits de rachat accordés au Conseil d'Administration jusqu'à la dissolution de la Société (les Droits de Rachat).

9.2 Conditions des Droits de Rachat

Les Droits de Rachat peuvent être exercés par le Conseil d'Administration sur tout ou partie des actions, chaque propriétaire d'actions étant traité de manière égalitaire en ce qui concerne l'exercice des Droits de Rachat (étant entendu que si il existe plusieurs classes d'actions, ce principe d'égalité ne s'appliquera qu'au sein de chaque classe; dans ce cas, toute référence dans cette clause, aux actionnaires de la Société s'entendra comme une référence aux actionnaires d'une classe spécifique et toute référence aux «actions» se s'entendra comme une référence à une classe d'actions spécifique).

Le prix de rachat des actions sera établi à un prix équivalent au moins la valeur nominale de celles-ci. Le prix de rachat sera payé en numéraire.

Le Conseil d'Administration ne peut exercer ses Droits de Rachat que si après cette opération les actions représentant au moins le montant de capital social minimum légalement requis pour une société anonyme ne sont pas détenues en portefeuille par la Société.

9.3 Exercice des Droits de Rachat

Les Droits de Rachat sont exercés par l'envoi d'un avis écrit d'exercice des Droits de Rachat aux actionnaires de la Société (l'Avis d'Exercice). Les Droits de Rachat sont exercés à partir du moment où l'Avis d'Exercice a été donné aux actionnaires. L'Avis d'Exercice doit indiquer (i) le nombre d'actions devant être acquises auprès des actionnaires, (ii) le prix de rachat devant être payé pour le rachat des actions et (iii) la date à laquelle le rachat sera effectif.

9.4 Rachats effectués au moyen des bénéfices disponibles et des réserves distribuables

Le rachat des actions ne peut être effectué qu'au moyen des réserves distribuables (y compris la prime d'émission, les réserves disponibles et le capital surplus) et les bénéfices de la Société disponibles à cette fin, conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915.

9.5 Transfert des actions rachetées

A la date de rachat, la propriété des actions sera, en vertu des dispositions des présents Statuts, automatiquement transférée à la Société et le prix de rachat sera payable par la Société aux détenteurs des actions ainsi rachetées.

9.6 Actions en portefeuille et annulation des actions rachetées

Les actions rachetées peuvent (ou ne peuvent pas) être annulées par une résolution de l'Assemblée Générale prise conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Une fois rachetées et tant que les actions seront conservées en portefeuille par la Société, les actions ne produiront aucun droit de vote et les droits aux dividendes ou au boni de liquidation seront suspendus.

9.7 Mesures connexes

Le Conseil d'Administration prendra toute mesure nécessaire ou autorisera toute personne à prendre toute mesure nécessaire en conséquence du rachat des actions, y compris entre autres l'inscription du rachat dans le registre des actionnaires de la Société.

Art. 10. Cessions d'actions nominatives. La cession des actions nominatives peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Dans la mesure où la Société est partie à un Pacte d'Actionnaire et que ce Pacte d'Actionnaires prévoit des restrictions de transfert, tout acquéreur d'actions doit adhérer au Pacte d'Actionnaires avant tout transfert d'actions. Toute restriction de transfert concernant les actions d'un actionnaire de la Société prévue par le Pacte d'Actionnaires doit être inscrite dans le registre d'actionnaires à côté du nom de cet actionnaire. Toute transaction relative à des actions qui n'aurait pas été accomplie conformément aux stipulations sur les restrictions de transfert prévues dans le Pacte d'Actionnaires ne sera pas opposable à la Société et la Société ne pourra pas inscrire dans le registre d'actionnaires l'une quelconque de ces transactions. L'actionnaire en cause devra faire en sorte qu'un tiers qui a l'intention d'acquérir des actions prenne les mesures appropriées et fasse les investigations appropriées afin de déterminer si le transfert d'actions prévu est sujet aux restrictions de transfert du Pacte d'Actionnaires. Pour les besoins de ces Statuts, Pacte d'Actionnaires signifie tout pacte d'actionnaires établissant, entre autres choses, les droits et obligations des actionnaires de la Société vis-à-vis de la Société, qui peut être conclu par les actionnaires de la Société et la Société, et tel qu'il serait modifié par la suite.

Art. 11. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative peuvent à tout moment être converties en obligations au porteur à la demande de leur détenteur.

Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

Art. 13. Assemblée générale annuelle des actionnaires - autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 14. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

14.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

14.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être envoyés sous forme de lettres recommandées. Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s), le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

14.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

14.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les Résolutions ne pourront être prises lors d'une Assemblée Générale uniquement si celle-ci compte au moins 76 % (soixante-seize pour cent) du capital social représenté (le Quorum de Présence).

Les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale lors de laquelle le Quorum de Présence est atteint et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale ne délibère valablement que si le Quorum de Présence est atteint. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint lors de cette deuxième assemblée, une ou plusieurs autres réunions, le cas échéant, pourront être convoquées en respectant les termes des présents Statuts, par les moyens indiqués ci-dessus en rapport avec la deuxième assemblée, jusqu'à ce que le Quorum de Présence soit atteint. Lors de cette réunion, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix exprimées ne doivent pas inclure les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

14.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire par voie d'une procuration écrite. Le mandataire devra présenter lors de l'Assemblée Générale un original ou une copie certifiée par un notaire de ladite procuration. La signature de l'actionnaire concerné ou de la ou des personnes agissant pour le compte de l'actionnaire devra être officiellement certifiée et l'autorité de la ou des personnes agissant pour le compte de l'actionnaire donnant procuration devra être démontrée en accord avec les instructions et la satisfaction de la Société.

14.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société au moins 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

14.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à ladite réunion.

14.8 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

14.9 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs conjointement.

Art. 15. Administration de la société.

15.1 Nombre d'administrateurs minimum et conditions du mandat d'administrateur

La Société doit compter au minimum trois administrateurs. Toutefois, lorsque la Société ne comporte qu'un Actionnaire Unique, ou lorsqu'il résulte d'une Assemblée Générale que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, le nombre d'administrateurs peut être limité à un seul administrateur, à savoir l'Administrateur Unique, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire constatant l'existence de plusieurs actionnaires.

Tant que la Société n'a qu'un Administrateur Unique, l'Administrateur Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés au Conseil d'Administration. Dans une telle situation, toute référence dans les Statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil d'Administration doit être une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Administrateur Unique, excepté pour les Articles 16 et 17 qui ne s'appliquent pas à l'Administrateur Unique. Les décisions prises par l'Administrateur Unique doivent être documentées sous forme de procès-verbaux ou de résolutions écrites. Les procès-verbaux ou résolutions écrites de l'Administrateur Unique doivent être signées par l'Administrateur Unique.

L'Administrateur Unique et les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

15.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

15.3 Nomination, révocation et cooptation

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les administrateurs doivent être nommés Administrateurs A ou Administrateurs B par une résolution de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou tout autre motif, les administrateurs restants pourront lors d'une réunion du Conseil d'Administration élire à la majorité des voix de tous les administrateurs du Conseil d'Administration (pour éviter tout doute, peu importe le quorum) un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 16. Réunions du conseil d'administration.

16.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

16.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

16.3 Participation par procuration

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

16.4 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

16.5 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si (i) la majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) une majorité d'Administrateurs A et une majorité d'Administrateurs B est présente ou représentée. Les décisions sont prises par une majorité de vote des administrateurs du Conseil d'Administration (pour éviter tout doute, sans exigence de quorum), à condition qu'il y ait toujours une majorité d'Administrateurs A et une majorité d'Administrateurs B qui ait approuvé ladite décision. Si un membre du Conseil d'Administration s'abstient de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents à la réunion.

(c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

(d) Conflit d'intérêts

En cas de conflit d'intérêts, lorsqu'au moins un administrateur a un conflit d'intérêts concernant une certaine question, (a) le Conseil d'Administration peut délibérer valablement et prendre des décisions sur cette question uniquement si les administrateurs qui n'ont pas de conflit d'intérêts peuvent former un quorum tel que consacré en accord avec les termes des présents Statuts et (b) les décisions sont prises en tenant compte exclusivement des votes exprimés par les administrateurs qui n'ont pas de conflit d'intérêts. Si le quorum requis n'est pas atteint en raison d'un conflit d'intérêts concernant des administrateurs, le Conseil d'Administration peut soumettre cette question à l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale a le pouvoir de prendre la décision sur cette question.

16.6 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent une résolution du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

17.1 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant ou par tous les administrateurs ayant assisté à la réunion.

17.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant, destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration.

Art. 19. Délégation de pouvoirs.

19.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

19.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil d'administration. Ce

représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

19.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 20. Signatures autorisées.

20.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en cas d'administrateur unique.

20.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature ou par la signature conjointe de deux personnes nommées à cet effet, conformément à l'Article 19.1 ci-dessus.

20.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 21. Conflit d'intérêts.

21.1 Procédure relative aux conflits d'intérêts

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à celui de la Société dans une quelconque opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt opposé lors de la réunion et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne participera pas aux délibérations portant sur cette opération et il ne pourra pas voter sur les résolutions s'y rapportant. Il sera rendu compte de l'opération et de l'intérêt de cet administrateur s'y rapportant à la prochaine Assemblée Générale.

21.2 Conflit d'intérêts de l'Administrateur Unique

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, si l'Administrateur Unique a un intérêt contraire à celui de la Société concernant une opération dans laquelle la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés, le conflit d'intérêts sera mentionné dans le procès-verbal ou les résolutions écrites de l'Administrateur Unique, le cas échéant, approuvant l'opération.

21.3 Exceptions relatives aux conflits d'intérêts

Les Articles 21.1 et 21.2 ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

21.4 Absence de conflit d'intérêt

Tout administrateur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, membre de la direction ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société est ou sera engagée dans des relations d'affaires ou des contrats ne sera pas considéré comme ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans le cadre du présent Article 21, uniquement en raison de ses relations avec ces autres sociétés ou entreprises.

Art. 22. Indemnisation. La Société doit indemniser tout administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures d'administrateur de la Société, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable (a) de faute lourde ou de faute intentionnelle vis-à-vis de personnes autres que la Société, ou (b) envers la Société en raison de toute action ou inaction en tant qu'administrateur.

En cas d'accord transactionnel, l'indemnisation sera seulement due en ce qui concerne les points couverts par l'accord transactionnel et pour lesquels la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis (a) une faute lourde ou une faute intentionnelle la rendant responsable envers toute personne autre que la Société ou (b) des actes la rendant responsable vis-à-vis de la Société. Ce droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels il est titulaire.

Art. 23. Commissaire(s) - réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.

23.1 Commissaire

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires. Le ou les commissaires est/sont nommé(s) pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et il/ils est/sont rééligible(s).

Le ou les commissaires est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaire(s) en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

23.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun commissaire ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour de justes motifs.

Art. 24. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 25. Comptes annuels.

25.1 Responsabilité du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

25.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

25.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 26. Affectation des résultats.

26.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

26.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément aux présents Statuts et en prenant en compte que les droits de distribution préférentiels, y compris dans le contexte de la participation salariale et/ou les Parts Bénéficiaires.

26.3 Règles de distribution

Lorsque l'Assemblée Générale décide de distributions au profit des actionnaires, au moyen de distributions de dividendes, de rachats d'actions ou de toute autre manière, prélevées sur les bénéfices et les réserves distribuables disponibles à cet effet, y compris la prime d'émission et le capital surplus, ces distributions sont effectuées sur toutes les actions au prorata.

26.4 Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les limites autorisées par la Loi de 1915.

26.5 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature au moyen d'actifs de toute nature, et ces actifs doivent être évalués par le Conseil d'Administration selon les méthodes d'évaluation déterminés à sa seule discrétion.

Art. 27. Dissolution et liquidation.

27.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 11. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

27.2 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires le seront sur toutes les actions, conformément aux règles de distributions fixées aux présents Statuts, au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

Art. 28. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis,

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire aux 74.000.000 (soixante-quatorze millions) actions, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et ayant une valeur de souscription totale de 74.502.440 EUR (soixante-quatorze millions cinq cent deux mille quatre cent quarante euros), au moyen d'un apport en nature consistant en actions représentant 99,99 % du capital social émis de AeroMobil R&D, s.r.o., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit slovaque, ayant son siège social au Búdkova 28 à Bratislava 811 04 (les Actions Apportées), ayant une valeur d'apport total de 74.502.440 EUR (soixante-quatorze millions cinq cent deux mille quatre cent quarante euros) et (ii) libérer entièrement et payer l'intégralité du prix de souscription de ces actions en apportant les Actions Apportées à la Société.

L'apport en nature des Actions Apportées d'un montant total de 74.502.440 EUR (soixante-quatorze millions cinq cent deux mille quatre cent quarante euros) est attribué comme suit:

(iii) 74.000.000 EUR (soixante-quatorze millions euros) au capital social de la Société; et

(iv) 502.440 EUR (cinq cent deux mille quatre cent quarante euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat émis par GSL Révision S.à.r.l., et daté du 14 août 2015 relatif aux Actions Apportées à la Société selon les modalités ci-dessus, que:

“Based on the valuation method adopted, the value of the shares of Flying Brothers, s.r.o. in the company AeroMobil R&D, s.r.o., which directly holds 100% of AeroMobil, s.r.o., is determined to be 74.502.440 EUR.

(...)

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 74,000,000 shares with a nominal value of EUR 1 each of AeroMobil Holding to be issued in counterpart”.

Conformément à l'article 26-1 de la Loi de 1915, les Actions Apportées ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par GSL Révision S.à.r.l., ayant son adresse professionnelle à 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que cabinet de révision agréé, en date du 14 août 2015, qui conclut que les Actions Apportées ont une valeur minimum de 74.000.000 EUR

Une copie du rapport du réviseur mentionné ci-dessus, après avoir été paraphée et paraphée par le mandataire du Souscripteur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-1m, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 8.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social a voté à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois);

2. le nombre des commissaires aux comptes est fixé à 1 (un);

3. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'Administrateurs:

- M. Štefan Klein, entrepreneur, ayant comme adresse professionnelle Východná 2, Nitra 949 01, Slovaquie, est nommé Administrateur A;

- M. Juraj Vaculík, entrepreneur, ayant comme adresse professionnelle Pod Bôrikom 6, Bratislava 811 02, Slovaquie, est nommé Administrateur A; et

- M. René Beltjens, manager, ayant comme adresse professionnelle le 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, est nommé Administrateur B.

4. Stella Vodová, ayant comme adresse Grösslingova 2500/54, 811 09 Bratislava, Slovaquie est nommé commissaire de la Société;

5. le mandat des membres du Conseil d'Administration ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2018;

6. le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2016; et

7. le siège social de la société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pol Theisen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169351/1190.

(150187512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

CKIF ALA Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.704.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the second day of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CITIC KAZYNA GP Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-219121,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CKIF ALA INVESTMENT S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company

at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company (including its partners). It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person (including its partners).

3.4 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.5 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

3.6 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

4.3 The Company may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares (each a "Share" and together the "Shares") divided into classes of shares (each a "Class of Shares" and together the "Classes of Shares") as follows:

- 19,991 class A shares (the "Class A Shares");
- 1 class B share (the "Class B Share");
- 1 class C share (the "Class C Share");
- 1 class D share (the "Class D Share");
- 1 class E share (the "Class E Share");
- 1 class F share (the "Class F Share");
- 1 class G share (the "Class G Share");
- 1 class H share (the "Class H Share");
- 1 class I share (the "Class I Share"); and
- 1 class J share (the "Class J Share"),

in registered form, each share with a par value of one USD (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares and transfer of shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The Company may have one (1) or several partners, with a maximum of forty (40) partners.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the partners shall not cause the dissolution of the Company. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company

6.5 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.6 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.7 In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the surviving partners at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

6.8 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.8), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of partners) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors of the Company and approved by the general meeting of partners on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of partners in the manner provided for an amendment of the Articles of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.13 "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) that are attributable to the respective share class in accordance with Article 16.3 increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of the Company.

"Cancellation Value Per Share" has the meaning ascribed to it in article 6.10 of the Articles of the Company.

"Class of Shares" means each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares that exist in the share capital of the Company and together referred to as the "Classes of Shares".

"Interim Account Date" means the date no earlier than 8 days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Total Cancellation Amount” has the meaning ascribed to it in article 6.11 of the Articles of the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof another manager as his proxy.

9.5 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

9.6 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

9.7 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. In case of tie chairman should not have a casting vote.

9.8 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

Art. 10. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, or by the joint signature of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 11. Representation.

11.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

11.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

11.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

13.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital. The partners may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

14.4 In the case of a sole partner, such partner shall exercise the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of partners" shall be construed as a reference to the sole partner, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of partners shall be exercised by the sole partner.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners.

16.3 Distribution

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.10% (zero point ten percent) of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

(ii) an amount equal to 0.15% (zero point fifteen percent) of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

(iii) an amount equal to 0.20% (zero point twenty percent) of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

(iv) an amount equal to 0.25% (zero point twenty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

(v) an amount equal to 0.30% (zero point thirty percent) of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

(vi) an amount equal to 0.35% (zero point thirty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

(vii) an amount equal to 0.40% (zero point forty percent) of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then (viii) an amount equal to 0.45% (zero point forty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

(ix) an amount equal to 0.50% (zero point fifty percent) of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

(x) an amount equal to 0.55% (zero point fifty-five percent) of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

(xi) the balance of the total distributable amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, CITIC KAZYNA GP Ltd, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twenty thousand (20.000) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20.000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as category A manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Yevgeniy KIM, Deputy Chief Investment Officer of CITIC Kazyna Management Ltd, born on 01.03.1977 in Kazakhstan, residing at Republic of Kazakhstan, Almaty, Cottage Town, Raduga, House 36, Duman;

The following persons are appointed as category B managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Candice DE BONI, employee, born on 31.12.1973 in Strasbourg (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg,

- Mr Walter TOCCO, employee, born on 12.10.1979 in San Gavino Monreale (Italy), residing professionally at 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CITIC KAZYNA GP LTD, une société constituée et existant suivant les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-219121,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établie une société à responsabilité limitée sous la dénomination CKIF ALA INVESTMENT S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.4 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.5 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial,

mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

4.3 La société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après), de la société statuant comme en matière de modification des Statuts.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (individuellement «part sociale» et collectivement «parts sociales») réparties en catégories de parts sociales (individuellement «Catégorie de Parts Sociales» et collectivement «Catégories de Parts Sociales») comme suit:

- 19.991 Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales De Catégorie A ");
- 1 Part Sociale de catégorie B (la "Part Sociale De Catégorie B ");
- 1 Part Sociale de catégorie C (la "Part Sociale De Catégorie C ");
- 1 Part Sociale de catégorie D (la "Part Sociale De Catégorie D ");
- 1 Part Sociale de catégorie E (la "Part Sociale De Catégorie E ");
- 1 Part Sociale de catégorie F (la "Part Sociale De Catégorie F ");
- 1 Part Sociale de catégorie G (la "Part Sociale De Catégorie G ");
- 1 Part Sociale de catégorie H (la "Part Sociale De Catégorie H ");
- 1 Part Sociale de catégorie I (la "Part Sociale De Catégorie I ");
- 1 Part Sociale de catégorie J (la "Part Sociale De Catégorie J ");

sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales et transfert de parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 La société pourra avoir un (1) ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les créanciers, les ayants-droits et les héritiers ne pourront en aucun cas apposer des scellés sur les actifs ou documents de la Société.

6.5 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.7 En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quart (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

6.8 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Catégories De Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Catégorie(s) De Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories De Parts Sociales, ces annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Parts Sociales De Catégorie J).

6.9 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie De Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.8, cette Catégorie De Parts Sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette Catégorie De Parts Sociales, au Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la Catégorie De Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Catégorie De Parts Sociales concernée qu'ils détiennent et qui sont annulées.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Catégorie De Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories De Parts Sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B et A correspond au Montant Disponible de la Catégorie De Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts de la Société, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

6.12 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Catégories De Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

6.13 Aux fins des présents Statuts:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable, et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à des Classes de Parts Sociales à être annulées mais réduites par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme à être placée en réserve(s) conformément aux exigences légales ou aux Statuts de la Société, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intermédiaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage) de façon à ce que:

$$MD = (BN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Le bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme à être placée en réserve(s) en vertu des exigences posées par la loi ou les Statuts de la Société.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» a la signification qui lui est conféré par l'article 6.10 des Statuts de la Société.».

«Catégorie De Parts Sociales» chacune des Parts Sociales De Catégorie A, Parts Sociales De Catégorie B, Parts Sociales De Catégorie C, Parts Sociales De Catégorie D, Parts Sociales De Catégorie E, Parts Sociales De Catégorie F, Parts Sociales De Catégorie G, Parts Sociales De Catégorie H, Parts Sociales De Catégorie I et Parts Sociales De Catégorie J qui existent dans le capital social de la Société et désignées ensemble ci-dessous comme les «Catégories De Parts Sociales».

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date supérieure à [] jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie De Parts Sociales concernée.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Montant Total d'Annulation» a la signification qui lui est conféré par l'article 6.11 des Statuts de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant soit par écrit, soit par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication, une copie de la nomination étant une preuve suffisante de la nomination d'un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance pourra élire parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

9.6 Le président, s'il est élu, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

9.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, celle du président n'est pas prépondérante.

9.8 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 10. Procès-verbaux du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance devront être signés par le président, s'il est élu ou en son absence par le président pro tempore, ou conjointement par un gérant de classe A avec un gérant de classe B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, s'il y en a un, ou par un gérant de classe A avec un gérant de classe B.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie

ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Les associés pourront décider de changer la nationalité de la société uniquement par décision unanime.

14.4 Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'associé pourra exercer tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi et de ces Statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'Assemblée Générale des Associés» devrait être interprétée comme une référence à l'associé unique, en fonction du contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

16.3 Distribution

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

(i) un montant égal à 0,10% (zéro virgule dix pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie A au prorata des Parts Sociales De Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite

(ii) un montant égal à 0,15% (zéro virgule quinze pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B au prorata des Parts Sociales De Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite

(iii) un montant égal à 0,20% (zéro virgule vingt pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie C au prorata des Parts Sociales De Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite

(iv) un montant égal à 0,25% (zéro virgule vingt-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie D au prorata des Parts Sociales De Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite

(v) un montant égal à 0,30% (zéro virgule trente pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie E au prorata des Parts Sociales De Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite

(vi) un montant égal à 0,35% (zéro virgule trente-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie F émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie F au prorata des Parts Sociales De Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite

(vii) un montant égal à 0,40% (zéro virgule quarante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie G émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie G au prorata des Parts Sociales De Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite (viii) un montant égal à 0,45% (zéro virgule quarante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie H émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie H au prorata des Parts Sociales De Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite

(ix) un montant égal à 0,50% (zéro virgule cinquante pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie I émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie I au prorata des Parts Sociales De Catégorie I qu'ils détiennent, ensuite

(x) un montant égal à 0,55% (zéro virgule cinquante-cinq pour cent) de la valeur nominale totale des Parts Sociales De Catégorie J émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales De Catégorie J au prorata des Parts Sociales De Catégorie J qu'ils détiennent, ensuite

(xi) le solde du montant total distribuable sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. la première classe étant la Parts Sociales De Catégorie J, ensuite, s'il n'y a pas de Parts Sociales De Catégorie J, les Parts Sociales De Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales De Catégorie A).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Alors, l'associé unique, CITIC KAZYNA GP LTD, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Yevgeniy KIM, Deputy Chief Investment Officer of CITIC Kazyna Management Ltd, né le 01.03.1977, au Kazakhstan, demeurant en République du Kazakhstan, à Almaty, Cottage Town, Raduga, House 36, Duman;

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Candice DE BONI, née le 31.12.1973 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

- Monsieur Walter TOCCO, né le 12.10.1979 à San Gavino Monreale (Italie), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 octobre 2015. 2LAC/2015/22578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169484/644.

(150187851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Compagnie Financière de l'Occitanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.715.

L'an deux mille quinze, cinq octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPAGNIE FINANCIERE DE L'OC-CITANIE S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 20.715, constituée suivant acte reçu par Maître Robert ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 277 du 17 octobre 1983 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3136 du 10 décembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, Rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, V. ALEXANDRE, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22467. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME.

Berlingen, le 15 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169461/71.

(150187809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Chopin International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.457.493,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.000.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale des associés de la Société en date du 12 octobre 2015, la Société a racheté 14.574.930 de parts sociales de classes J.

Dès lors les associés de la Société détiennent les 145.749.300 de parts sociales de la Société de la manière suivante:

CVC European Equity Partners V (A) L.P.

3.461.270 parts sociale de classe A

3.461.270 parts sociale de classe B

3.461.270 parts sociale de classe C

3.461.270 parts sociale de classe D

3.461.270 parts sociale de classe E

3.461.270 parts sociale de classe F

3.461.270 parts sociale de classe G

3.461.270 parts sociale de classe H

3.461.270 parts sociale de classe I

CVC European Equity Partners V (B) L.P.

3.447.260 parts sociale de classe A

3.447.260 parts sociale de classe B

3.447.260 parts sociale de classe C

3.447.260 parts sociale de classe D

3.447.260 parts sociale de classe E

3.447.260 parts sociale de classe F

3.447.260 parts sociale de classe G

3.447.260 parts sociale de classe H
3.447.260 parts sociale de classe I
CVC European Equity Partners V (C) L.P.
3.628.540 parts sociale de classe A
3.628.540 parts sociale de classe B
3.628.540 parts sociale de classe C
3.628.540 parts sociale de classe D
3.628.540 parts sociale de classe E
3.628.540 parts sociale de classe F
3.628.540 parts sociale de classe G
3.628.540 parts sociale de classe H
3.628.540 parts sociale de classe I
CVC European Equity Partners V (D) L.P.
257.770 parts sociale de classe A
257.770 parts sociale de classe B
257.770 parts sociale de classe C
257.770 parts sociale de classe D
257.770 parts sociale de classe E
257.770 parts sociale de classe F
257.770 parts sociale de classe G
257.770 parts sociale de classe H
257.770 parts sociale de classe I
CVC European Equity Partners V (E) L.P.
287.570 parts sociale de classe A
287.570 parts sociale de classe B
287.570 parts sociale de classe C
287.570 parts sociale de classe D
287.570 parts sociale de classe E
287.570 parts sociale de classe F
287.570 parts sociale de classe G
287.570 parts sociale de classe H
287.570 parts sociale de classe I
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.
1.663.340 parts sociale de classe A
1.663.340 parts sociale de classe B
1.663.340 parts sociale de classe C
1.663.340 parts sociale de classe D
1.663.340 parts sociale de classe E
1.663.340 parts sociale de classe F
1.663.340 parts sociale de classe G
1.663.340 parts sociale de classe H
1.663.340 parts sociale de classe I
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.
1.659.760 parts sociale de classe A
1.659.760 parts sociale de classe B
1.659.760 parts sociale de classe C
1.659.760 parts sociale de classe D
1.659.760 parts sociale de classe E
1.659.760 parts sociale de classe F
1.659.760 parts sociale de classe G
1.659.760 parts sociale de classe H
1.659.760 parts sociale de classe I
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.

169.420 parts sociale de classe A
169.420 parts sociale de classe B
169.420 parts sociale de classe C
169.420 parts sociale de classe D
169.420 parts sociale de classe E
169.420 parts sociale de classe F
169.420 parts sociale de classe G
169.420 parts sociale de classe H
169.420 parts sociale de classe I

Chopin International S.à.r.l.

14.574.930 parts sociales de Classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2015169455/98.

(150187665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Alfa Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.744.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 14 octobre 2015

Le Conseil d'administration décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169373/11.

(150187618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Encore Plus Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 123.420.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 octobre 2015, que:

- Mr. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2015;

- Mr. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

- Mme Marine Le Lan, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

- Mme Cindy Joller, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 8 octobre 2015:

- Alix Van Ormelingen, gérante

- Marine Le Lan, gérante

- Cindy Joller, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169548/24.

(150187445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.

Adco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.974.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of the month of October;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Aart BROER, company director, born in Rotterdam (the Netherlands), on October 2, 1961, residing in 2969 LA Oud-Alblas, community of Molenwaard, Kooiwijk 5 (the Netherlands),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability (“société à responsabilité limitée”) “Adco S.à r.l.”, established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 100974, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 750 of July 21, 2004,

and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

2) That corporate capital is set at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of 25.- EUR (twenty-five Euros) each;

3) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing party person represented as said before, acting as sole shareholder (the “Sole Shareholder”), declares, with immediate effect, the dissolution of the Company and the commencement of the liquidation process;

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6;

8) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of managers for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Aart BROER, administrateur de société, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 2 octobre 1961, demeurant à 2969 LA Oud-Alblas, communauté de Molenwaard, Kooiwijk 5 (Pays-Bas),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée-Adco S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100974, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 21 juillet 2004,

2) Que le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique (l'"Associé Unique"), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et la mise en liquidation;

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Associé Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6;

8) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat;

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 08 octobre 2015. 2LAC/2015/22602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169350/98.

(150187579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2015.